L'Engagement Le magazine de l'ANESF



N°35 - Février 2020

Sommaire

La rémunération des étudiant·e·s sages-femmes

Page 4

Le conseil national des universités

Page 5

Retour sur les mobilisations

de 2019

Page 8

Un an après l'enquête bienêtre, où en sommes-nous?

Page 12

La Formation au sein de

I'ANESF

Page 15

L'Interview d'Adrien Gantois

Page 19

Focus On: Lyon

Page 23

« Si j'étais un homme »

comédie

Page 26

Edito

L'ensemble du bureau national de l'ANESF se joint à moi pour vous souhaiter de vivre une merveilleuse année 2020. Qu'elle soit source de joies, de fiertés et pleine de bonheur.

La fin de l'année 2019 fut intense et son actualité chargée.

En effet, nous célébrions le 5 décembre dernier l'année qui s'est écoulée depuis la parution des résultats de l'enquête bien-être à laquelle plus de 60% d'entre vous aviez répondu. Bien que le travail avance et que la majorité des établissements de formation se soient saisi de l'enjeu essentiel que représente le bien-être des étudiant·e·s durant leur formation, le travail est loin d'être terminé.

Aujourd'hui, c'est le système hospitalier public tout entier qui va mal : manque de moyens humains, défaut de matériels, déficits financiers, absence de lits en nombre suffisants, rythme de travail acharné... A la fin de l'année, nous avons assisté à des mobilisations historiques des personnels hospitaliers dans un seul but : sauver les patient·e·s.

Néanmoins, nous avons terminé la décennie en célébrant une magnifique victoire en permettant enfin aux étudiant·e·s sages-femmes que nous sommes de recevoir la totalité de la rémunération qui leur est due durant le 2nd cycle des études de maïeutique!

C'est avec optimisme et détermination que nous abordons cette année qui s'annonce riche. Alors le temps de quelques pages, nous voulions partager avec vous cette énergie qui nous anime.

Bonne lecture,

Et encore belle année à vous,

Victoria Astezan

Présidente



La rémunération des étudiant-e-s sages-femmes

L'année 2019 s'est achevée sur une très belle note pour les étudiant·e·s du second cycle des études de maïeutique !

Les étudiant·e·s sages-femmes de master 1 et de master 2 réalisent de nombreux stages lors de ces deux années. Ces étudiant·e·s perçoivent une rémunération versée par le CHU auquel leur établissement de formation est rattaché, indépendamment du lieu de stage. En M1 le montant annuel brut est fixé à 1 555,22€ et 3 016,84€ en M2 selon l'arrêté du 7 octobre 2016.

L'été dernier, certain·e·s étudiant·e·s de plusieurs villes ont été informé·e·s par courrier "d'un trop perçu" concernant leur rémunération annuelle. A ce titre **les CHU concernés ont demandé aux ESF de rembourser une somme s'élevant à 392,90€** par diplômé·e.

Pour rappel, les études de maïeutiques sont régies par des textes de loi. L'instruction interministérielle du 1er août 2017 relative aux rémunérations des étudiant·e·s du second cycle prévoit **une rémunération mensuelle brute "versée par 1/12 après service fait".** Or les étudiant·e·s de 5ème année étant diplômé·e·s à partir de juillet, une discordance existait puisqu'ils·elles ne travaillent plus en tant qu'ESF mais en tant que sage-femme diplômé·e. Ainsi, selon l'interprétation des textes fait par plusieurs CHU, le service n'était pas réalisé donc la rémunération mensuelle n'était pas versée. Ces étudiant·e·s de 5ème année ne bénéficiaient pas des 12 mois de salaire qui leurs étaient dûs mais uniquement de 10 mois.

Après un long travail, il a été officiellement reconnu par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) qu'il existait une **discordance entre l'arrêté et l'instruction ministérielle**. **Les CHU ont été dans l'obligation d'annuler les poursuites** auprès des étudiant·e·s : ces dernier·e·s n'ont plus de somme à restituer aux CHU concernés !

Par ailleurs, afin que cette erreur ne se reproduise plus, le texte de loi qui régit les rémunérations des étudiant·e·s du second cycle va être modifié au sein du ministère de la santé et des solidarités.

C'est une **très belle victoire au sein de l'ANESF**, dont le but est de combattre les inégalités et de défendre les droits des étudiant·e·s sages-femmes.

Le travail continue pour l'ANESF qui se chargera de veiller au versement complet des rémunérations annuelles.

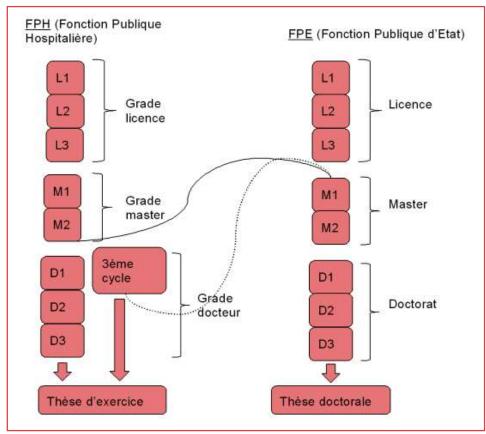
Prochain dossier de l'ANESF : les frais complémentaires et indemnités kilométriques.

Pauline ALLIOT

Vice-Présidente en charge de la Défense des Droits

Le conseil national des universités

En France, l'accès à la recherche est différent selon si on est de **la Fonction Publique Hospitalière (FHP)** ou **la Fonction Publique d'Etat (FPE)**. La fonction publique hospitalière concerne les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Kinésithérapie, Pharmacie et Infirmièr·e·s tandis que la fonction publique d'état concerne les filières universitaires telles que les sciences humaines, la sociologie, l'épidémiologie, la santé publique....



Une **thèse doctorale** (acquise après un master à l'université suivie d'un doctorat) est qualifiée par une section d'un Conseil National des Universités (CNU) (par exemple : épidémiologie ou santé publique) sur demande de l'intéressé·e, puis, les thésé·e·s doivent s'inscrire sur une plateforme nommée "Galaxie" leur permettant d'être embauché·e·s par l'université en tant qu'**Enseignant·e·s Chercheur·se·s** (EC).

Ces dernièr·e·s ont des emplois du temps définis par l'université avec du temps consacré à l'enseignement et du temps consacré spécifiquement à la recherche. Ils·Elles peuvent être Maître·sse·s de Conférences Universitaires (MCU) ou Professeur·e·s des Universités (PU) après un certain nombre de publications de leurs travaux.

Le **Conseil national des universités** (CNU) est l'instance nationale qui se prononce sur les mesures relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des enseignant·e·s-chercheur·se·s (professeur·e·s et maîtres·ses de conférence) de l'Université française. Il est composé de groupes (CNU sciences, CNU pharmacie, CNU

disciplines médicales et odontologiques, CNU lettres et sciences humaines...), eux-mêmes divisés en sections ; chaque section correspond à une discipline.

Un **CNU santé** avec **section maïeutique** a été créé le **31 Octobre 2019**. Auparavant, il n'était pas possible de devenir enseignant·e chercheur·se en maïeutique. Ainsi, on reconnaît la capacité des sages-femmes à mener à bien des travaux de recherche et on leur **permet enfin de signer leurs travaux en tant que sages-femmes** et non plus en tant qu'épidémiologistes, sociologues etc. La profession s'inscrit donc pleinement dans une dynamique de recherche, ce qui contribue à la revalorisation de la profession.

Le **6 décembre 2019**, ont été nommé·e·s les personnes peuplant le CNU de maïeutique par l'arrêté du 6 décembre 2019. Il est composé de 6 personnes dont **3 sages-femmes** doctorantes : Anne Demester, Pascale Hancart-Petitete et Anne Rousseau qui font partie du collège B, Maîtres de Conférences Universitaires et assimilé·e·s. Le collège A est composé de Professeur·se·s des Universités et assimilé·e·s

C'est une victoire pour notre profession!

L'enjeu est maintenant la **création de postes d'enseignant·e·s chercheur·se·s en maïeutique** au sein des universités.

JORF n°0299 du 26 décembre 2019 texte n° 143

Arrêté du 6 décembre 2019 portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines de santé

NOR: ESRH1928389A ELI: Non disponible

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 6 décembre 2019, sont nommés membres du Conseil national des universités pour les disciplines de santé, au titre de l'article 6 du décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 modifié relatif au Conseil national des universités pour les disciplines de santé, à compter du 6 décembre 2019 :

DISCIPLINES MÉDICALES PREMIER COLLÈGE Professeurs des universités et assimilés Section 90 : Maïeutique

M. Ignacio BRAVO, Centre national de la recherche scientifique Montpellier.
 Mme Catherine DENEUX, Institut national de la santé et de la recherche médicale Paris.
 M. Bernard MULLER, université de Bordeaux.

DEUXIÈME COLLÈGE Maîtres de conférences des universités et assimilés Section 90 : Maïeutique

Mme Anne DEMEESTER, université d'Aix-Marseille. Mme Pascale HANCART-PETITET, Institut national de la santé et de la recherche médicale- université de Montpellier Mme Anne ROUSSEAU, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Fanny Toussaint

1th Vice-Présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche



ÉTUDIANTS EN SANTÉ



RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE -**PROTECTION JURIDIQUE**



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



ASSURANCE (3) **ET FINANCEMENT** AUTOMOBILE(4)



ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION



PRÊT ÉTUDIANTS



Rejoignez plus de 160 000 étudiants en santé sur :

ou 01 71 14 32 33 - etudiant.macsf.fr



Rejoignez plus de 10 000 étudiants en santé sur :



PUBLICITE

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Pendant vos études, hors internes, hors remplacements. (2) Offre valable sur un contrat MACSF Générique Responsable jusqu'au 31/12/2019, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (3) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF revoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement. (5) Tarif 2019 pour 1 ou 2 pièces. (6) Sous réserve d'acceptation du dossier par motre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur Décès, Incapacité, Invalidité est exigée par le préteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 575 - SAM - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIREN n° 343 973 827 5 SAM - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - 343 973 827 sam - Sur de financement - 544 50 irectoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - A.L.A.P | Association Libérale d'Assurance et de Prévoyance | Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 | Siège social : 11 rue Brunel, 75017 Paris. Club Auto - AMTT - S.A. au capital de 100 000 € - détentrice de la marque Club Auto - 301 500 203 RCS NANTERRE - mandataire non exclusif en opérations de banque et service de paiement de MACSF financement - N°ORIAS 070 35 228 - Siège social : 5 rue Vernet - 75008 PARIS.

Retour sur les mobilisations de 2019

Nous rentrons dans l'année 2020, une année qui promet d'être riche en mouvements sociaux. Il nous était impossible de ne pas parler des mobilisations dans un journal nommé "L'Engagement"! Alors c'est parti pour un point contexte.

Tout d'abord, nous avons eu l'occasion de participer aux mobilisations pour la sauvegarde de l'Hôpital Public. En effet, depuis plusieurs années le budget alloué à l'hôpital ne cesse de diminuer. Lors de la présentation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020, il a été dévoilé que le taux de croissance de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) serait de +2,3% en 2020, contre +2,5% en 2019, ce qui revient bien à diminuer le budget. On observe entre autres une diminution des lits, des effectifs ou encore un manque d'équipements. Aujourd'hui, l'intégrité de l'Hôpital Public ne tient plus qu'à un fil, et les professionnel·le·s de santé tirent la sonnette d'alarme.

Une forte mobilisation interprofessionnelle organisée par le Collectif Inter Urgence et le Collectif Inter Hôpitaux a eu lieu le 14 novembre 2019, puis une marche le 5 décembre 2019. **On y retrouvait les étudiant·e·s sages-femmes** au côté d'auxiliaires puéricultrices, de médecins, d'externes, d'aides-soignants, de sages-femmes, d'infimier·e·s, ainsi que l'ensemble du personnel hospitalier et les usagers, militant pour leur droit à la santé. Pêle-mêle, on trouvait au sein des cortèges divers slogans et pancartes, reflétant l'état d'esprit des manifestants : "Personnel·le·s épuisé·e·s, patient·e·s en danger", "Les comptes ne sont pas bons", ou encore "Soigne et tais-toi".



Derrière ce véritable engouement populaire, **un véritable socle de revendication existe** : stopper la fermeture des lits, augmentation de la croissance de l'ONDAM de +4% minimum (ce qui correspond à la croissance "naturelle" de dépense de santé, calculé par la cour des comptes), revalorisation salariale de tous les professionnel·le·s hospitalier·e·s

....

La réponse du gouvernement, quoique rapide, fut insuffisante : entre autres, une enveloppe de 1,5 milliards d'euro sur trois ans, ainsi qu'une reprise de dette de l'hôpital public à hauteur de 10 milliards d'euros, ne satisfaisant pas les attentes.



Par ailleurs, l'actualité est secouée par **la réforme des retraites** et les mobilisations qui s'y opposent. Véritable leitmotiv quinquennal, la réforme des retraites était un des fers de lance de la campagne d'Emmanuel Macron.

Tout d'abord, il faut savoir que **le système de retraite en France est un système par répartition**, c'est à dire que les actifs contribuent chaque mois à financer les pensions des retraité∙e∙s par les cotisations salariales et patronales, prélevées sur leurs revenus.

Lors de sa campagne électorale, Emmanuel Macron a promis de ne pas toucher à l'âge légal de départ à la retraite, mais de la réformer en touchant au système (en mettant en place **un système universel par point**), et non aux paramètres (tels que l'âge légal de départ à la retraite, la durée et le taux de cotisation). Ce qui, dans les faits, n'est pas totalement respecté.

En effet, la réforme maintient **l'âge de départ à la retraite à 62 ans**, mais il met en place **un âge pivot à 64 ans**, c'est à dire que pour toucher une retraite à taux pleins, il faudra partir à 64 ans.

De plus, actuellement il existe **42 régimes spéciaux**, qui ont des taux de cotisation qui leurs sont propres. La réforme implique une **fusion avec le régime général** pour former un système universel par point, et ainsi uniformiser le taux de cotisation à 28,12% (contre 20,75% pour les sages-femmes libérales aujourd'hui).

Ce système change du précédent, du fait qu'on ne cotisera plus sous forme de trimestres, mais sous **forme de points tout au long de notre carrière**. Lors de notre départ à la retraite, le calcul de notre pension se fera en multipliant le nombre de point

cumulés par la valeur du point. Le gouvernement s'est engagé a ce que la valeur du point ne puisse pas diminuer.

La pension ne sera plus calculée sur les 25 meilleures années pour les salarié·e·s du privé, ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires, mais sur la totalité de la carrière, ce qui risque de fortement diminuer les pensions retraites.

La pension retraite sera majorée de 5% dès le 1^{er} enfant, puis pour 3 enfants et plus, de 2% supplémentaire. Cette majoration peut être accordée à un des deux parents ou aux 2. Par défaut, la mère en héritera.

La réforme propose **d'autres changements moins polémiques**, comme l'instauration d'une pension de retraite minimum, à 1 000 euro net par mois après avoir cotisé entièrement au SMIC toute sa carrière.es fonctionnaires pourront cotiser *via* leurs primes, ce qui n'est pas le cas actuellement, et les enseignant·e·s, qui n'ont pas de prime, verront leurs salaires revalorisés. En cas de chômage ou maladie, des "points de solidarité" seront attribués pour la retraite. Également, la pension de réversion (dans le cas du décès du partenaire) ne tiendra plus compte du niveau de pension du défunt, mais de celui du couple.

La réforme veut que cette pension équivale à au moins 70% des pensions de retraites du couple (la pension de réversion étant actuellement d'environ 50% du revenu du défunt selon son niveau de pension). Enfin, la cotisation à la CSG des fonctionnaires se verra diminuée pour augmenter celle de la retraite, c'est à dire qu'on donnera moins d'argent pour les prestations sociales et plus à la retraite, et donc moins d'argent à l'hôpital, ce qui nous crée un parallèle entre les 2 mobilisations.

Cette réforme fut à **l'origine d'un mouvement social massif** : 1,5 million de personnes d'après la CGT, 806 000 d'après le Ministère de l'intérieur le 5 décembre 2019, puis 1,6 million d'après la CGT contre 615 000 d'après le Ministère le 17 décembre 2019, dans toute la France, toutes professions confondues.

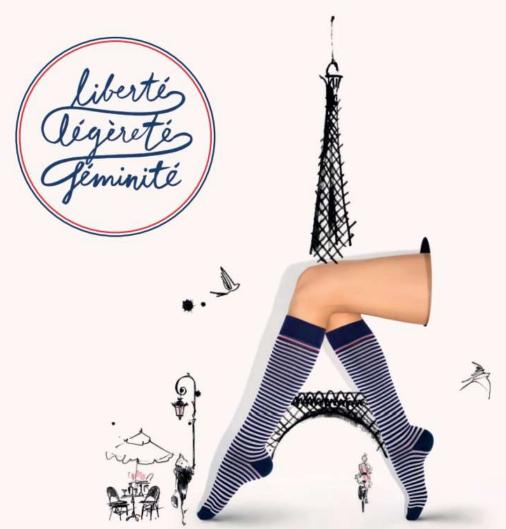
Ces deux mobilisations ont refusé la trêve lors des fêtes de fins d'années, et comptent bien continuer à se battre contre ces réformes en 2020.

Biba Salfati

Vice-Présidente chargée des Perspectives Professionnelles









LA CHAUSSETTE DE COMPRESSION FAIT SA RÉVOLUTION Un hymne au style et au savoir-faire français.







CHAUSSETTES DE COMPRESSION MÉDICALE

www.sigvaris.com





Un an après l'enquête bien-être, où en sommesnous ?

Le **5 décembre 2018** paraissait les résultats de **l'Enquête Bien-Être nationale** de l'ANESF, débutée un an auparavant. 2400 réponses pour vous qui êtes 4064. 70% des étudiant·e·s sages-femmes disaient présenter des symptômes dépressifs. 60% disaient avoir déjà ressenti un sentiment de maltraitance physique, morale ou verbale lors de leurs stages. Forts de ces constats préoccupants et de ce taux de participation révélateur, nous avons pu **appuyer nos revendications et ouvrir de nouvelles perspectives pour le bien-être étudiant**.

En mai 2019, la CQSA, Commission des Questions Sociales de l'ANESF était renouvelée. **7 étudiant·e·s sages-femmes ont alors formé des groupes de travail** sur la question du bien-être étudiant, et de ces 4 mois de travail et de réflexion a abouti **une contribution "Bien-Être"**, votée lors de l'Assemblée Générale de l'ANESF en juillet dernier. 63 pages de propositions concrètes sur les outils pédagogiques, documents de stage et conditions d'études, disponible sur notre site internet.

Parallèlement, des groupes de travail sur le bien-être des étudiant·e·s sagesfemmes se sont mis en place. Ces groupes de travail avaient pour particularité d'être **composés de professionnel·le·s** (sages-femmes enseignant·e·s, directeur·rice·s, hospitalier·ère·s et libéraux·ales) et d'étudiant·e·s, en travaillant ensemble, sur la question de nos conditions de formation théorique et pratique.

Un an après, l'heure est venue de dresser le bilan!

Ces **4 groupes de travail** ont finalement fusionné un seul et même groupe, laissant place à la **rédaction d'engagements nationaux pour nos études**, signés par les instances représentatives de notre profession, telles que la Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique (**CNEMa**), le Collège National des Sages-Femmes de France (**CNSF**) ou l'Organisation National Syndicale des Sages-Femmes (**ONSSF**).

Ce travail a permis de réfléchir ensemble aux enjeux de nos conditions d'études, aux propositions sur lesquelles nous pouvions nous mettre d'accord avec les professionnel·le·s pour œuvrer à l'amélioration du bien-être étudiant.

Cette série d'engagements est **doublée d'une contribution**, développant ces 10 engagements, en amenant des propositions concrètes pour pouvoir les mettre en œuvre dans les établissements de formation et CHU de France.

Présentés lors des journées du Collège National des Sages-Femmes, ces deux documents ont aussi été diffusés aux directeur·rice·s de France. Ils sont d'ores et déjà disponibles sur notre site internet, lisez-les, diffusez-les, ils ont été faits pour vous, et sont à vous!

Au local, sur les 35 établissements de formation en France, le bilan est vraiment encourageant! Depuis la parution de l'enquête bien-être, **60% des écoles ont fait leur**

propre enquête bien-être, sur propositions des étudiant·e·s ou de l'équipe pédagogique. **22% ont mis en place des groupes de travail**, mêlant professionnel·le·s et étudiant·e·s, pour réfléchir ensemble et concrètement sur la question du bien-être.

A ce jour, **38% ont mis en place des solutions concrètes** pour améliorer nos conditions d'études : ateliers de gestion du stress et des situations marquantes en stage, cours de sophrologie ou retours de stage avec des professionnel·le·s de santé.

Vous avez rendu possible cette enquête grâce à votre participation, vous êtes maintenant en train de faire évoluer vos études. Aujourd'hui, nous travaillons avec les sages-femmes professionnel·le·s pour proposer de nouveaux outils, de nouvelles orientations, mais rien ne se fera sans vous!

Nous vous invitons donc toutes et tous à participer aux groupes de travail et autres initiatives mis en place dans vos écoles, ou à encourager leur mise en place le cas échéant, en vous assurant que les prochaines décisions ne seront pas prises sans vous, mais avec vous. Soyez force de proposition, soyez confiant·e·s. Nous sommes là pour travailler ensemble et avec vous.

Des questions, remarques, ou propositions ? Contactez-moi à cette adresse mail : qs@anesf.com, je suis là pour vous accompagner dans vos démarches au sein de vos établissements !

Croyez en l'avenir, le bien-être est affaire de toutes et tous, et nous y arriverons!

Manuela Carriço Vice-Présidente en charge des Questions Sociales

ETUDIANTS EN MAÏEUTIQUE





POUR NOUS,
SAGES-FEMMES



À QUOI ÇA SERT?



Obligation pour un professionnel de santé, y compris les étudiants de réparer le préjudice causé à des tiers à l'occasion d'un acte de prévention, de diagnostic ou de soin. Référence : Loi Kouchner 2002

Exemples de mises en causes



DÉFAUT D'INFORMATION LORS DE LA POSE DU STÉRILET



SUITE À UN MOMENT D'INATTENTION



ENTRAÎNANT UNE FAUSSE

PACK SENOÏS OFFERT(1)

- RCP = Responsabilité Civile Professionnelle (2)
- PJ = Protection Juridique (2)
- CIR = Capital Invalidité de Reconversion (3)
- Couverture lors de stage à l'étranger *
- ▼@gpm_fr // 🖪 benjaminjeuneprosante // www.gpm.fr

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS 01 40 54 54 54 DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ PARTENAIRE DE :



La Formation au sein de l'ANESF

La formation ; une grande question pour l'ANESF! Pour quoi forme-t-on? Comment forme-t-on? Après tout nous sommes une association d'étudiant·e·s alors... quelle légitimité?

Pourquoi former?

Nous formons car toutes les compétences dont nous avons besoin ne nous sont pas apportées sur les bancs des facultés ou des écoles. Nous formons aussi car en tant que bénévoles étudiant·e·s, nous devons **développer des compétences** autres que celles du soin. Gérer un projet et une équipe, représenter les étudiant·e·s, s'engager pour de nombreuses et diverses causes ...: autant de choses qui s'apprennent.

L'ANESF choisit donc de capitaliser l'expérience de son réseau pour que les étudiant·e·s se forment mutuellement.

Comment se former?

La difficulté réside dans le fait que le *réseau étudiant est en perpétuel renouvellement* : c'est donc une mission éternelle de **former les jeunes** (et moins jeunes) grâce aux **compétences des ancien·ne·s** (et moins ancien·ne·s). Pour répondre à cette problématique, l'ANESF apporte plusieurs réponses, qui se complètent : créer **un réseau de formateur·ice·s** d'une part, et **créer des événements de formations** adaptés à chaque profil d'étudiant·e·s de l'autre.

Le réseau de formateur-ice-s

C'est une **équipe constituée d'ESF** de toute la France, qui ont fait le choix de s'engager spécifiquement dans la formation du réseau de l'ANESF. Lors du **WEFFA**: Week-End de Formation des Formateur·ice·s de l'ANESF, ils apprennent à préparer, animer et évaluer une formation. Ils travaillent sur des formats pédagogiques innovants et proposent des innovations pour que la politique de formation de l'ANESF vive efficacement et avec son temps.

Le WEFFA est **ouvert à tou-te-s les étudiant-e-s** avec un peu d'expérience associative, à la sortie vous êtes capables de former sur tous types de sujet en lien avec l'ANESF et l'engagement associatif et on vous sollicite sur les événements de formation du réseau.

Cette année en janvier, 5 étudiantes se sont déplacées à Paris pour acquérir cette compétence de formation. **Un week-end riche en partage et en expérimentation**, nous souhaitions les remercier pour leur engagement et leur motivation, et remercier également les deux formateur·ice·s qui se sont déplacé·e·s pour les accompagner.

Ce sang neuf qui vient enrichir le réseau donne de la motivation à toute l'équipe nationale!



Les **événements de formation eux, sont nombreux et variés**. Des Week-Ends de Formations (WEF) Locaux pour une association aux Journées Nationales des Étudiant·e·s Sages -Femmes (Jn'ESF), l'ANESF diversifie et multiplie son offre pour répondre à un maximum de besoins.

En tant qu'associatif.ve dans votre asso, **vous pouvez me solliciter pour organiser un WEF** pour que votre équipe locale puisse développer sa cohésion et ses compétences afin d'entamer ou continuer l'année le plus sereinement et efficacement possible. Je recruterai des formateur·ice·s, vous concocterai un planning aux petits oignons qui répondra à vos besoins spécifiques, et vous n'aurez qu'à me dire quand et où se déroulera le WE!

En tant qu'élu·e, le **WEFE** (Week-end de Formation des Elu·e·s) est là pour vous.

Cette année, il **a eu lieu à Paris les 30 novembre et 1er décembre**. Il permet à des élu·e·s ou futur·e·s élu·e·s de maîtriser tout ce qui est nécessaire pour être un·e représentant·e efficace au service des étudiant·e·s.

Grâce aux formatrices et notamment Laurie, la vice-présidente en charge des élections et suivi des élu·e·s, **l'Université et ses conseils n'ont plus de secrets pour nos 5 participantes**. Les positions de l'ANESF et une escape game sur l'éloquence étaient aussi au programme. Le tout ponctué d'une balade nocturne dans les avenues Parisiennes, malgré la fraîcheur de la capitale, le moment était chaleureux!

Et enfin, l'événement que vous attendiez tou·te·s, les **Jn'ESF** bien sûr! Cette année à Lyon, l'ensemble des ESF de France sont invité·e·s à vivre un week-end autour des **problématiques LGBTQIA+ dans notre formation, notre profession et notre système de soin**. Une problématique à laquelle force est de constater : nous ne sommes

quasiment pas préparé·e·s lors de notre formation initiale. Et pourtant ! Prendre en charge tou·te·s les couples, tou·te·s les patient·e·s dans leur vie sexuelle et affective et dans leur accès à la parentalité est notre mission de futur·e sage-femme.

C'est pourquoi l'ANESF a décidé, cette année **d'axer les formations sur trois priorités** : l'ouverture d'esprit autour des questions de genre, la compétence médicale pour tou·te·s les patient·e·s, et enfin l'engagement associatif inclusif.

Nous avons compté sur notre réseau de formateur·ice·s ainsi que celui de la FAGE et des autres fédérations nationales, mais aussi et surtout sur une ribambelle d'associations et professionnel·le·s qui s'engagent pour les causes LGBTQIA+ au quotidien. Ainsi, nous vous proposons des journées qui traitent réellement de ces questions et vous préparent à lutter contre les discriminations dans votre parcours étudiant et professionnel.

En plus de nos événements de formation physique, le bureau national travaille activement, dans le cadre de la réforme de notre catalogue de formation, à l'élaboration de nouveaux formats: proposer des vidéos, ou des supports virtuels de formation, accessibles partout, pour tou·te·s les étudiant·e·s, afin de pérenniser et de gagner en efficacité pour la montée en compétence des étudiant·e·s, voilà notre projet; mais on ne vous en dit pas trop pour l'instant, la route est encore longue pour vous proposer un travail de qualité!

Pour conclure, sachez que je suis entièrement à votre disposition pour des questions sur la formation et l'organisation de formations adaptées à vos besoins.

Mon mail : formation@anesf.com est consulté quotidiennement, de la question (jamais) bête à la requête précise : je suis là pour vous, alors n'hésitez pas ! A très vite dans le réseau.

Manon Rayssiguier Vice-présidente en charge de la formation

DITES MERCI À VOTRE <u>FÉDÉ!</u>



Chers étudiants, votre fédé adorée vous a négocié un partenariat spécial chez MAXIMUS CAMPUS, -15% sur tous les produits jusqu'à septembre 2020! Sweats de promo, tenues d'assos, goodies de soirées! Profitez-en!



SWEATS BRODÉS, T-SHIRTS SÉRIGRAPHIÉS, CASQUETTES PERSONNALISÉES, GOODIES IMPRIMÉS, CARTES DE VISITES, KAKÉMONO ... AND MORE!



CODE PROMO: #MCANESF

Retrouvez-nous sur notre site www.maximuscampus.com et par email à contact@maximuscampus.com

Tél: 06 87 41 17 40 - showroom: 28 rue Barodet, 69004 Lyon - arrêt métro Hénon

L'interview d'Adrien Gantois

Nous avons eu la chance de pouvoir interviewer courant Janvier, Adrien Gantois. **Sagefemme libéral Parisien de 33 ans**, travaillant actuellement en maison de santé en Seine Saint-Denis, il est depuis Mars 2019 **président du CNSF** (collège national des sages-femmes de France).

Son parcours

Son parcours est marqué par une **passion pour la maïeutique et le militantisme étudiant**, au sein de l'université catholique de Lille, puis au niveau national.



Investi dans l'associatif, il est élu dans le **bureau national de l'ANESF en 2009**, en plein cœur de la promulgation de la loi HPST (Hôpital, patients, santé, territoires). Cette période marqua notamment l'acquisition des compétences en gynécologie, aujourd'hui prépondérante dans sa pratique professionnelle, ainsi que le début de l'engagement de l'ANESF pour l'intégration universitaire. Toujours étudiant durant ce mandat, il prendra une césure l'année suivante lorsqu'il sera **élu au bureau national de la FAGE**.

Une fois diplômé, et à la suite de sa **première embauche** au sein de l'hôpital de la Fontaine en Seine Saint-Denis, dans la continuité de son engagement étudiant et porté par une réelle volonté de continuer à être acteur des décisions prises au sein de la profession, Adrien **intègre le Collège national des sages-femmes de France** (CNSF).

Il participe activement à l'émergence du site internet, à la création d'une politique générale et à la mise en place des premières recommandations de pratiques cliniques. Pendant 5 ans, il sera **vice-président du collège**, aux côtés de Sophie Guillaume, présidente, et de la 2ème vice-présidente Myriam Kheniche (ancienne présidente de l'ANESF en 2008).

Son engagement ne s'arrête pas là, et il sera **porte-parole du collectif des sages-femmes pour la grève de 2014**. Il porta de nombreuses revendications aux côtés d'autres militant·e·s : prôner la sage-femme comme professionnelle de premier recours, création d'un statut hospitalier pour les maïeuticien·ne·s, ou encore l'universitarisation de la formation.

Le Collège national des sages-femmes de France (CNSF)

Le CNSF est **une association de bénévoles**, à but non lucratif. Elle est **une société savante**, qui a pour but de réunir des sages-femmes de tout type de pratique (libéral, hospitalier, universitaire...), afin d'obtenir une mise en commun des expertises cliniques, professionnelles et scientifiques.

Le collège se compose de **commissions**, portant sur **4 thèmes** : la formation, l'expertise pratique, professionnelle et clinique, la communication, l'international et la commission scientifique.

Les décisions sont prises au sein du **conseil d'administration**, composés de **25 administrateur·ice·s**, assurant la diversité de la pratique des sages-femmes.

L'adhésion est gratuite pour les étudiant.es et les sages-femmes lors de leur première année d'exercice (possible sur le site cnsf.asso.fr), l'association comptant aujourd'hui 700 adhérent.es.



Collège National des Sages-Femmes de France

Les objectifs du CNSF pour l'année 2020

L'année 2020 a démarré sur les chapeaux de roue : **les journées du collège ont été organisés les 20 et 21 Janvier**. Gratuites pour les étudiant·e·s, réalisées en collaboration avec l'ANESF, elles ont permis de mettre en avant le travail du CNSF au travers de diverses tables rondes et formations.

Dans la continuité de leur travail de recherche, 2020 verra la **publication des 2**ème **recommandations cliniques sur les interventions en période péri-natale**, qui font suite aux 1ère sur l'usage de l'ocytocine, grâce au travail acharné de sages-femmes docteures.

Cette année sera marquée par les **conclusions de l'enquête bien-être des sages- femmes** : faisant suite à celle de l'ANESF, elle pourrait souligner le lien entre les problématiques étudiantes et professionnelles. Un questionnaire fut mis en ligne à la rentrée, accessible à toutes les sages-femmes quel que soit leur mode d'exercice.

Le versant quantitatif des résultats a été diffusé lors des journées du collège. Les résultats définitifs seront dévoilés plus tard dans l'année.

En outre, **l'application « Les pipelettes »,** qui vise à offrir à toutes une plateforme ouverte ou des femmes pourront poser des questions à des sages-femmes, sera lancée en 2020.

Une délégation sera envoyée aux journées internationales des sages-femmes à Bali, un **projet de création d'une commission éthique** suite au débat sur la loi Bioéthique est en discussion, et le CNSF a proposé au collégium (collectif d'associations de sages-femmes et d'étudiant·e·s, dont l'ANESF fait partie) **une contribution sur la formation initiale**, afin de mettre en place une stratégie commune entre étudiant·e·s et professionnel·le·s (notamment sur le statut de maître de stage).

Le collège se **réjouit aussi de la création du CNU** (conseil national des universités) maïeutique pour sa valeur symbolique, mais insiste sur les difficultés persistantes de l'accès à la recherche pour les sages-femmes.

En définitive, le CNSF a pour but d'accompagner le développement de la maïeutique afin d'améliorer la santé gynécologique, obstétricale et périnatale. Il s'engage à favoriser le développement professionnel, et compte s'ouvrir à la francophonie internationale suite à la demande de sage-femme étrangère. Il fait face à un paradoxe français : notre champ de compétence et notre autonomie sont parmi les plus développé·e·s au monde. Cependant, notre contribution à la recherche est à la traine au niveau international, d'où la nécessité d'avoir une société savante travaillant sur le sujet.

Nous terminerons sur les mots d'Adrien Gantois :

« Je suis ravi de continuer à travailler avec l'ANESF. Les étudiant·e·s nous permettent de nous projeter et d'avoir une longueur d'avance sur ce que peut être l'avenir. Nous avons besoin de vous pour nous aider à nous projeter, vous êtes indispensables dans la construction et le développement de la recherche en maïeutique »

Nous remercions Adrien Gantois pour sa participation.

Ouab Cassandra **Attachée de Presse** Grégoire Klepper

Vice-président en charge de la stratégie et de la coordination du réseau



Les **DIU's les plus posés** en France

La seule gamme 100% « Made in France » Au service de votre pratique



AC4DÉMIE MED

Formation technique et pratique à la pose d'un DIU

Dispensée par un **professionnel** de **santé**

Films, remis, spécimens

POUR VOUS INSCRIRE:

contact@7med.fr



Par respect de la femme

En partenariat avec l'Association Nationale des Étudiantes Sages-Femmes

Focus On: Lyon

Avec plus de 516 000 habitants, la ville de Lyon, située au confluent du Rhône et de la Saône, se place comme la 3ème commune de France. Ancienne capitale des Gaules, place financière lors de la Renaissance, et connue comme l'un des plus grands espaces industriels, Lyon est sans conteste un lieu chargé d'histoire. Plusieurs de ses quartiers, dont le Vieux Lyon, la presqu'île, ou encore la Croix Rousse, sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.





Les étudiant·e·s sages-femmes lyonnais.es sont représenté·e·s au sein de l'ANESF et de **GAELIS** par le **BDE local, appelé Gest'Asso**. Il est composé de **18 étudiantes** de troisième année qui travaillent ensemble pour monter des projets de prévention, des événements attractifs et des groupes de travail sur les problématiques de l'université et de notre formation. En voici, un échantillon :



L'un des événements de prévention les plus importants de l'année est celui d'**Octobre Rose**, campagne visant à récolter des fonds dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein. Tout l'argent est ensuite reversé à l'association Vivre comme avant, qui l'utilise pour former des bénévoles à venir en aide aux patient·e·s atteint·e·s de cette

maladie. Cette année les étudiant·e·s sages-femmes ont **récolté 2050€ de dons** en organisant des ventes de goodies, un afterwork, une conférence sur le cancer du sein, et en plus, elles ont décidé d'innover avec la **création d'une course solidaire « Les Petits Pas Roses"**.



Ce projet de prévention a été **organisé par le pôle PCS** (Prévention, Citoyenneté et Solidarité) avec l'aide de l'ensemble du bureau, pour la première fois à Lyon. 160 personnes de tout horizon se sont réunies pour la lutte contre le cancer du sein, sont venu·e·s soutenir cette cause des jeunes, des moins jeunes, des sportif·ve·s confirmé·e·s ou encore des sportif·ve·s du dimanche, en courant ou en marchant.

Le BDE UFRAPS est venu participer à l'événement en organisant l'échauffement. Quelques chorégraphies à la lyonnaise nous ont également permis de nous motiver. D'autres étudiant·e·s du réseau lyonnais sont venu·e·s prêter main forte dans l'organisation, démontrant la force du réseau GAELIS.

3 parcours étaient alors proposés : 4 km, 8 km, 12 km. Afin de reconnaître les participant·e·s, le pôle communication a réalisé un **design de tee-shirts**, ceux-ci ont été financés par des subventions de l'université. Les gagnant·e·s de chaque course ont pu remporter un prix grâce aux généreux dons de partenaires. Enfin un aftermovie a été réalisé pour clôturer ce bel événement, il est **disponible sur la page Facebook de Gest'asso!**



En espérant que vous apprécierez les Jn'ESF organisées par l'association Embry'Lyon au sein de la magnifique ville de Lyon.

La bise lyonnaise,

Camille et Laura

Administratrices

ÉTUDIANTS: POUR REGARDER L'AVENIR AVEC ASSURANCE, DÉCOUVREZ NOS OFFRES

0

Avec la carte la médicale Plus, cumulez responsabilité civile professionnelle, protection juridique, capital invalidité professionnelle, offerts pendant toute la durée de votre cursus



Avec l'assurance santé, bénéficiez d'une couverture adaptée et d'un tarif privilégié à partir de 14 €* par mois



Avec **l'assurance automobile et 2 roues**, assurez mieux tous vos déplacements professionnels et privés



Avec l'assurance habitation, profitez d'une offre dédiée jusqu'à 4 pièces, que vous soyez propriétaire ou (co)locataire à partir de 52 €* par an

Contactez vite votre Agent Général



0 969 32 4000

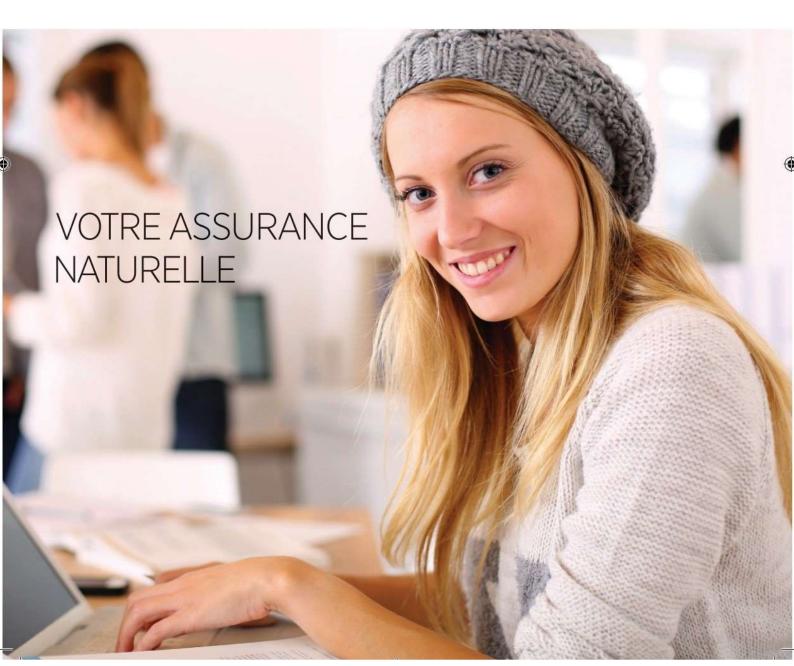
Service gratuit + prix appel

"Voir conditions en agence.

Les contrats la médicale Plus, La Médicale Assurance Automobile et La Médicale Assurance Habitation sont assurés par La Médicale Courtage, Le contrat La Médicale Sur la Médicale Vier Prévigence auryse le contrat de prévigence auryse de la Médicale Vier Prévigence auryse de la Médicale Vier Prévigence auryse de Prédicale de Prance, Les contrat de prévigence est souscrit par la Médicale Vier Prévigence auryse de Predica et la contrat de prévigence 18 décide de Prance, entreprise régle par le Code des assurances - S.a. au capital entrétiernement libéré de 2 783 532 €. Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris. Adresse de correspondance : 3, rue Saint Vincent de-Paul 75499 Paris Cedex 10, 582 086 598 RCS Paris. La Médicale Vier Prévigence - Association Loi 1901 - 50-56 rue de la Procession 75015 Paris. Predica. S.A. au capital entrétiernement libéré de 1 029 393 4935 €. Entreprise régle par le Code des Assurances, siège social : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris. Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée sous le numére 022 103 099 RCS Paris. Société de courtage d'assurances inscrite sous le numéro d'immatriculéiton d'intermédiaire en assurance 1808 XP 10 005 55. Le contrats sont commercialiées par les Aports Généraux de la Médicale.

Document à caractère publicitaire simplifié et non contractuel achevé de rédiger en septembre 2019. APPP 4955.





« Si j'étais un homme » comédie

Traiter d'un sujet tabou avec humour ? C'est ce qu'a fait Audrey Dana dans son **film** "Si j'étais un homme" **sorti le 22 février 2017**.

Beaucoup se sont déjà imaginé ce qu'ils·elles feraient ou ce qui changerait chez eux·elles et dans leur quotidien **si leur sexe changeait de façon soudaine**. Eh bien c'est exactement ce que vit Jeanne dans cette comédie, elle qui est divorcée, a deux enfants et travaille dans un secteur majoritairement masculin.

Pourquoi ça m'arrive ? Pourquoi moi ? Comment réagir ? A qui en parler ? Comment en parler ? Quel regard porter sur mon corps ? L'assumer ou le cacher ?

Tant de questions se bousculent dans la tête de Jeanne tout au long de ce long métrage, révélant ainsi plusieurs choses sur la société, la sexualité, le pouvoir du regard des autres sur nous, et le rôle et la place du corps médical dans ce genre de situation.

Un film qui peut donc permettre d'aborder des questions d'actualité en 2020.

La réalisatrice l'a d'ailleurs exprimé dans plusieurs de ses interviews :

"Nous vivons dans une société assez machiste, fondée sur le fait qu'être un homme donne plus de droits. Que se passerait-il donc si on donnait ces « attributs masculins tout-puissants » à une fille ?"



Victoria Astezan **Présidente**